

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉBATS PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**10<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995**

**(25<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 18 octobre 1994**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

#### 1. Consultation nationale des jeunes (p. 5601).

##### COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M<sup>me</sup> Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Pierre Soisson,

M<sup>me</sup> Françoise Hostalier,

MM. François Asensi,  
Bernard Derosier,  
Philippe Briand.

M<sup>me</sup> le ministre.

#### 2. Loi de finances pour 1995 (première partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5608).

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

### EXPLICATIONS DE VOTE (p. 5609)

MM. Louis Pierna,  
Hervé Gaymard,  
Didier Migaud,  
Jean-Pierre Thomas.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

### VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 5611)

Adoption, par scrutin, de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Ordre du jour (p. 5614).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## CONSULTATION NATIONALE DES JEUNES

### Communication du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la communication du Gouvernement sur les premiers enseignements de la consultation nationale des jeunes et la réponse des groupes.

La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, au printemps dernier, lorsque la jeunesse a manifesté contre le CIP, ce n'était pas simplement pour s'opposer à un texte mais bien davantage pour exprimer l'incompréhension dont elle avait l'impression d'être victime de la part des adultes, du Gouvernement et du monde politique en général. A travers cette manifestation, et tout ce qui l'a entourée, les jeunes témoignaient d'une véritable inquiétude : comment trouver leur place dans notre société ?

La jeunesse - le terme n'est pas le plus approprié et sans doute faudrait-il parler des jeunes - ou plutôt les jeunes exprimaient leur sentiment d'être dans une situation ou plutôt dans un processus d'exclusion, tant il est vrai que se posent à eux, et à eux tous, quel que soit leur milieu d'origine et quelle que soit leur formation, des problèmes d'emploi, de logement, de transport souvent, et d'accès aux loisirs. D'une façon générale, ils ont l'impression que notre société ne les reconnaît pas suffisamment et qu'il leur faut attendre un âge de plus en plus avancé pour avoir accès à des responsabilités, qu'elles soient professionnelles ou politiques.

Cette inquiétude, qui s'est alors exprimée de façon un peu explosive, était néanmoins - vous le savez tous, vous qui recevez des jeunes dans vos permanences - dans l'air du temps. Moi-même, pour être allée chaque semaine dans un ou deux départements et en avoir rencontré, je vous en avais fait part, l'année dernière, à l'occasion du débat budgétaire.

Face à cette situation, il y avait deux solutions.

La première consistait à prendre quelques mesures de colmatage destinées à apaiser les choses, pour que les jeunes rentrent chez eux et qu'on n'en parle plus.

La seconde, celle qu'a choisie le Gouvernement, était au contraire de poser clairement le problème, et surtout de le faire avec les jeunes, pour essayer de renouer avec eux un véritable dialogue. Il convenait d'abord de les

écouter puis d'essayer de voir ensemble comment remédier à leur malaise et quelles mesures prendre pour mieux tirer parti de leur richesse, de leur imagination et de leur énergie.

C'est ce à quoi nous nous sommes employés en organisant la consultation nationale pour la jeunesse. Il s'agissait de consulter, en leur posant des questions directement et individuellement, huit millions de jeunes. A cet effet, un questionnaire a été préparé et rédigé par onze personnalités indépendantes choisies en fonction de leur diversité d'approche et de leur connaissance des problèmes de la jeunesse. Certes, il y avait déjà eu des expériences auparavant, mais sous forme d'études, jamais d'un pareil dialogue directement noué avec chacun des jeunes.

Parallèlement, le Premier ministre a confié au ministère de la jeunesse et des sports le soin d'organiser sur le terrain des réunions où les jeunes pourraient s'exprimer encore plus librement et avec plus de détails - car ils disposaient de plus de temps - qu'ils ne pouvaient le faire par le biais du questionnaire pour la jeunesse. Au total, 1 600 réunions de 20 à 500 jeunes ont été ainsi organisées avec la participation des responsables locaux, mais également associatifs, voire économiques. Ce sont environ 100 000 jeunes avec lesquels nous avons ainsi pris contact.

De tout cela, de grands enseignements ont été tirés. Nous avons reçu environ 1,5 million de réponses et 6 000 lettres extrêmement détaillées ; parfois naïves, mais qui toutes apportaient quelque chose.

Qu'est-il résulté de cette démarche ?

Le comité a dégagé des conclusions intermédiaires à partir de l'examen des 800 000 premiers questionnaires. Vous les connaissez puisque j'ai veillé à ce que chacun d'entre vous en reçoive le résumé. Le Gouvernement, lui, les examine : chaque ministère, dans son domaine d'action, les juge et les traduit éventuellement en projet.

J'ai souhaité y associer aussi la représentation nationale en demandant à chacun d'entre vous de me faire part de ses réactions sur les propositions du comité. Certaines sont très concrètes, d'autres sont plus générales. S'il en est qu'on peut prendre en compte dès maintenant, d'autres sont sans doute à repousser, tandis qu'un certain nombre sont tout simplement illusoires.

En tout état de cause, l'important sera de déboucher sur des actions extrêmement concrètes.

Quant aux autres questionnaires, d'ici à la fin du mois de novembre, le dépouillement en sera achevé. J'ai demandé qu'il soit effectué également par région et par département, ce qui vous permettra de savoir ce que les jeunes de vos circonscriptions pensent, ce qu'ils espèrent, et ce qu'ils ont envie de faire. Voilà qui devrait permettre de renouer un dialogue réel entre les responsables que nous sommes et les jeunes, puis de s'engager vers une action commune.

Mais d'ores et déjà, quel enseignement pouvons-nous tirer des diverses remarques résultant aussi bien du questionnaire que des rapports sur le terrain ?

La première préoccupation des jeunes est précisément la volonté de participer, et d'exercer pleinement leurs droits, ou leurs futurs droits, à la citoyenneté, et cela

dans ses aspects les plus concrets et les plus proches du terrain. Les jeunes ne semblent pas s'intéresser beaucoup à la politique nationale, qui leur paraît par trop générale. C'est peut-être dommage, mais c'est ainsi. En revanche, ils sont passionnés par ce qui se passe dans leur commune et dans leur département, et ils voudraient être associés aux actions qui y sont menées.

De ce point de vue, la commune peut certainement constituer le lieu privilégié de ce premier apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. C'est à partir de cette association au niveau local que, j'en suis convaincue, que nous les remotiverons et leur réapprendrons le sens véritable de la politique.

Nous avons tous là quelque chose à faire. En tous les cas, il faut que nous prenions rapidement en compte ce désir, en adoptant des dispositions générales, certes, mais surtout des initiatives en ce sens, chacun dans sa commune ou dans la collectivité territoriale dont il est l'élu.

La deuxième préoccupation des jeunes est de jouir d'une véritable autonomie, ce qui recouvre plusieurs choses. D'abord, ils veulent pouvoir s'exprimer pleinement, ce qui veut dire pouvoir circuler plus facilement, avoir accès plus aisément aux loisirs et, dans certains cas, se loger d'une façon autonome. En résumé, ils souhaitent être autonomes dans la « gestion » de leur vie quotidienne. C'est pour les satisfaire que nous travaillons à l'élaboration d'une nouvelle « carte jeune », dont le but serait de les aider à mieux assumer leur autonomie.

Leur troisième - ce n'est pas là un ordre de priorité - préoccupation tient, bien entendu, à l'emploi. Elle motive les critiques adressées au système éducatif, auquel on reproche souvent de ne pas suffisamment préparer à l'emploi futur, ou de ne pas favoriser une connaissance réciproque de l'élève et de l'entreprise. Il y a là matière à réflexion pour nous tous, tant sur l'école qui doit certainement s'ouvrir davantage au monde de l'entreprise et à la vie, en fournissant de meilleures informations sur ce qui se passe dans l'entreprise, et plus généralement au sein du monde du travail dont il convient de rendre l'accès plus facile aux jeunes, et où il faut leur faire une meilleure place.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les indications que je tenais à vous fournir sur les conditions du déroulement de cette consultation des jeunes et les premières réflexions et pistes d'action sur lesquelles nous travaillons. D'ici à la fin du mois, un certain nombre de propositions seront d'ores et déjà mises en œuvre.

En conclusion, je souhaite vivement que, dépassant les clivages politiques, vous participiez à cette grande action qui, grâce au dialogue renoué, devrait rétablir la confiance entre les élus et les jeunes, entre les adultes et les jeunes. Et j'aimerais, si la conférence des présidents en est d'accord, que soit organisé, dès la fin de la discussion budgétaire, un véritable débat sur la jeunesse. Je vous l'avais déjà proposé l'année dernière mais il prendra, cette année, une plus grande ampleur encore.

En débattant ainsi, en me transmettant vos propres propositions sur les conclusions de la consultation, mais également en adoptant certains textes législatifs, l'ensemble de la représentation nationale pourra tendre la main aux jeunes et leur dire qu'ils peuvent participer à la vie démocratique, que nous leur faisons confiance, que nous croyons en leur dynamisme, en leur imagination et en leur optimisme.

Ce que je retiendrai de tout cela, et ce qui importe, c'est qu'en dépit des difficultés qu'ils peuvent individuellement éprouver les jeunes ont la volonté d'agir, ce

qui montre qu'ils ont confiance dans l'avenir et dans notre pays. Ne les décevons pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. le président.** Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Madame le ministre, c'est la première fois qu'une telle consultation nationale des jeunes est organisée. C'était une véritable aventure. J'ai occupé le poste qui est le vôtre.

**M. Guy Drut.** Il y a quelques années déjà !

**M. Jean-Pierre Soisson.** En effet !

Je perçois donc bien, madame le ministre, les problèmes d'une telle consultation. Ou bien l'on passe par le canal des structures et des associations ; ou bien l'on s'adresse directement aux jeunes avec toutes les difficultés et le caractère imprévisible que cela implique.

Je me suis efforcé de tout lire sur cette consultation nationale, y compris le rapport intermédiaire, ce que vous avez pu dire et ce que les uns et les autres ont pu déclarer. Il m'est apparu qu'elle n'avait pas forcément un caractère scientifique - ce qui n'était d'ailleurs pas votre but -, mais qu'elle donnait quelques orientations sur les sentiments des jeunes de ce pays.

Pour présider la mission locale pour les jeunes de l'Auxerrois, je puis vous dire comment les choses ont pu se passer à Auxerre. Le préfet et le directeur départemental de la jeunesse et des sports m'ont demandé d'organiser une réunion, dans le cadre de la mission locale, afin de permettre aux jeunes de faible qualification de participer et de préparer leur réponse - car des jeunes de tous les niveaux étaient consultés, et la réponse donnée par un jeune étudiant n'est pas de même nature que celle qui est donnée par un étudiant de niveau V ou VI. Il a donc fallu, d'une certaine façon, « organiser » cette réponse. Nous avons adressé une lettre d'invitation aux 1 200 jeunes qui figuraient sur le fichier. Cent ont répondu « Présent ! » et cinquante-trois ont rédigé une réponse. Les conseillers de la mission locale ont « tenu la main » à un grand nombre d'entre eux.

Quelles orientations générales ressortent de cette consultation ? J'ai examiné les réponses avec une très grande attention en tant qu'ancien ministre de la jeunesse et des sports et j'ai mesuré les difficultés de votre tâche.

On constate non une révolte, mais une sorte de désespérance devant trois conservatismes ambiants - ce qualificatif pouvant s'appliquer à des députés siégeant sur tous les bancs de cette assemblée - : le conservatisme de l'armée, le conservatisme de l'éducation, auquel vous avez fait allusion, et le conservatisme de l'entreprise. Les jeunes ne sont pas « dans le jeu ». Et, finalement, ce qui est réconfortant pour nous tous, c'est qu'ils souhaitent être mis dans le jeu. C'est l'élément positif d'une telle consultation. Mais il y a, chez eux, un refus de ces trois conservatismes ambiants.

**Mme Marie-Thérèse Boisseau.** C'est faux !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Et s'il fallait opérer un résumé et rechercher ce qui restera de toute cette consultation et des cinquante-sept mesures que le comité des sages a pu tirer, s'il est une revendication qui se dégage et qui l'emporte dans tous les départements, c'est la suppression du service militaire obligatoire. D'une certaine façon, la consultation organisée par le Gouvernement marquera, j'en suis persuadé, les derniers jours du service militaire

obligatoire. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ou bien l'armée, l'état-major, la défense prendront sur eux de conduire une telle évolution ; ou bien cette évolution se fera contre eux. Mais il n'est pas un département - lisez les rapports et consultez les réponses ! - où ne domine cette demande fondamentale des jeunes, qui ne comprennent pas les raisons pour lesquelles ils sont conduits à effectuer dix mois de service militaire obligatoire.

J'ai également pris connaissance de ce que les groupes politiques ont pu déclarer. Quand le RPR parle d'une réduction à six mois, ce peut être une réponse. J'ai lu les propos de M. Léotard, qui constituent également une réponse sur la formation professionnelle. Mais ce qui marquera cette année et ce qui restera de cette consultation, c'est le refus du service militaire tel qu'il existe actuellement. Si nous ne conduisons pas les évolutions, elles se feront naturellement, elles se feront avec force et elles se feront contre nous.

Voilà, madame le ministre, ce que je souhaitais dire en vous félicitant à nouveau pour le courage qu'a exigé une telle aventure. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** Pour le groupe UDF, la parole est à Mme Françoise Hostalier.

**Mme Françoise Hostalier.** Madame le ministre, lorsqu'on veut savoir ce que pense quelqu'un, le mieux est de lui demander directement son avis sans intermédiaire. C'est ce que le Gouvernement a fait envers les jeunes.

Puisqu'il semblait - vous l'avez rappelé tout à l'heure - qu'ils aient des choses à dire et qu'ils ne se sentent pas entendus, vous les avez interrogés directement. C'était, je pense, la meilleure méthode.

Vous avez obtenu environ 20 p. 100 de réponses. Or tous les responsables d'associations vous diront que, lorsqu'on sollicite des gens, le taux moyen de « retour » est de 5 à 10 p. 100. Aussi, malgré ce qu'on a pu prétendre, le succès de cette enquête est indiscutable.

J'ai eu l'occasion, au mois de juillet, de rencontrer de nombreux jeunes. J'ai parlé avec eux de ce questionnaire. Eh bien ! je puis vous dire que l'accueil sur le terrain a été très favorable.

Je ne sais si ceux que j'ai rencontrés vous ont écrit tout ce qu'ils m'ont dit, mais je les ai trouvés très motivés. Bravo, donc, sur le principe !

Cependant, je reste un peu étonnée quant aux conclusions, dont certaines ne me paraissent pas refléter parfaitement ce que j'ai entendu.

Ma première remarque concernera l'abaissement à seize ans du droit de vote aux élections municipales.

Pour ma part, je n'ai pas perçu une telle demande comme essentielle de la part des jeunes. Au demeurant, il m'apparaît que l'élection de conseillers municipaux, et donc d'un maire, est une affaire importante. Je ne crois pas que, dans l'état actuel de la formation des jeunes sur le fonctionnement de la démocratie, cette proposition soit vraiment opportune.

Les jeunes veulent être écoutés, entendus. Ils veulent surtout que leurs avis soient pris en compte, en particulier quand les mesures envisagées les concernent, quand il s'agit de la vie de leur quartier, de leur cité, quand leur avenir est en cause. Mais je n'ai pas eu l'impression que le droit de vote en tant que tel fût leur préoccupation principale.

Cela étant, ils veulent être représentés dans les conseils de quartier ou les commissions municipales, et je suis tout à fait d'accord avec vous : notre devoir est de leur faire des promesses concrètes à ce sujet.

Ma deuxième remarque concernera le service militaire. Personnellement, j'ai eu le sentiment que les jeunes se posent plus le problème en termes qualitatifs qu'en termes quantitatifs. Ils perçoivent souvent le service national comme une perte de temps par rapport à des actions beaucoup plus concrètes et plus formatrices. Une campagne d'explications serait sans doute nécessaire sur la signification du service national. La proposition de M. le ministre de la défense consistant à allonger quelque peu le service national pour donner une formation professionnelle à ceux qui le désirent me paraît aller dans le sens de la proposition 10, qui demande la création d'un service national à option civile ou militaire, avec une fonction de formation.

En revanche, j'ai été étonnée de ne trouver aucune proposition concernant la toxicomanie ou le sida, thèmes qui, pourtant, reviennent souvent au cours des conversations avec les jeunes. Seul le point 9 du questionnaire évoquait ce problème. Je suis surprise qu'il n'ait pas été repris dans les propositions directes. J'espère qu'il ne s'agit là que d'une omission et que la drogue n'est pas considérée par les jeunes comme une fatalité faisant désormais partie de leur environnement, ce qui serait dramatique.

Cela dit, l'ensemble de ces propositions traduit bien le caractère concret, la générosité et le pragmatisme des jeunes. C'est pour nous, adultes, un formidable ballon d'oxygène. Alors que les médias nous laissaient accroire que les jeunes étaient désespérés, angoissés, voire révoltés, l'enquête nous révèle qu'ils sont, en fait, attachés aux valeurs familiales et qu'ils sont bien plus « raisonnables » que nous ne l'étions à leur âge.

Les propositions 47, 49, 50 et 51, notamment, font tomber quelques tabous. Elles demandent l'intégration dans l'enseignement scolaire d'une initiation à la vie de l'entreprise, la possibilité d'accéder dès l'âge de quatorze ans à une formation alternée, l'obligation légale pour l'entreprise de fournir un stage aux jeunes, le développement du tutorat, du parrainage et du compagnonnage.

Ces idées, qui sont défendues depuis toujours par l'UDF, sont enfin prises en compte. Et je m'en réjouis, à deux titres. D'une part, nous sommes convaincus qu'elles représentent une indéniable amélioration de notre système de formation, qu'elles représentent l'ouverture de l'entreprise aux jeunes et la reconnaissance - enfin ! - du rôle de l'enseignement technique et technologique. D'autre part, c'est la preuve que l'UDF est en phase avec notre jeunesse.

Madame le ministre, nous sommes très favorables au débat que vous nous avez proposé sur la jeunesse, et vous pourrez compter sur nous pour mettre en œuvre sur le terrain toutes les mesures qui sont de notre ressort, car le problème qui se pose maintenant à nous est de ne pas décevoir les jeunes qui nous ont fait confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'ai eu plusieurs fois l'occasion, par le passé, d'intervenir dans cet hémicycle pour essayer d'expliquer les difficultés rencontrées dans les banlieues - difficultés qui sont aujourd'hui exacerbées et touchent maintenant l'ensemble de la vie urbaine.

Mais, lorsque, avec d'autres députés, nous parlions, nous, députés communistes, de « société duale », de « société à deux vitesses », d'« exclusion », personne ne



nous entendait. Ou plutôt si : certains nous écoutaient avec compassion, d'autres avec mépris et sarcasme. Nous faisons du « misérabilisme », disiez-vous, mesdames, messieurs de la majorité.

En fait, les modèles que vous proposiez alors étaient ceux d'une « jeunesse dorée », qui réussissait. On parlait des *golden boys*, des « gagneurs ».

Et, face au repoussoir des pays totalitaires, vous parliez de liberté.

Mais lorsque le mur de Berlin s'est écroulé, la seule liberté que vous ayez montrée aux jeunes des pays de l'Est et du monde entier, c'est celle de faire de l'argent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Votre bannière était celle de l'« argent roi », de l'argent facile, de la réussite. (*Mêmes mouvements.*)

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et allez, c'est parti !

**M. François Asensi.** Eh bien ! mesdames, messieurs, le résultat était prévisible : comme aux États-Unis, vous avez fait une société qui exclut, qui marginalise,...

**M. Jacques Myard.** C'est de la préhistoire ! Arrêtez !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Vieux clichés !

**M. François Asensi.** ... qui fabrique des « sous-citoyens ».

**M. Robert-André Vivien.** Les communistes sont bien placés pour en parler !

**M. François Asensi.** Et, à chaque nouvelle déchirure du tissu social, c'est la République qui s'affadit et qui s'éloigne.

**M. Robert-André Vivien.** Il est vraiment mauvais !

**M. François Asensi.** Je conçois, monsieur Vivien, que cela ne se passe pas ainsi à Saint-Mandé, mais il est de fait que, pour la première fois depuis la Libération, une génération ne peut plus espérer vivre mieux que celle qui l'a précédée. Quel échec dramatique !

Des enfants auront toujours connu leurs parents sans travail. Quelles valeurs peuvent-ils espérer aujourd'hui ? C'est la réalité, monsieur Vivien ! Il y a, dans les cités de mon département, des enfants qui ont toujours vu leurs parents au chômage et qui ne les verront jamais travailler. En avez-vous conscience ? Cela ne se passe ni à Neuilly ni à Saint-Mandé, mais dans certaines banlieues !

**M. Philippe Mathot.** Cela dure depuis vingt ans !

**M. François Asensi.** La crise, madame le ministre, ne touche pas simplement les plus défavorisés. Elle frappe tous les milieux. Les seules réponses que vous ayez apportées aux problèmes posés n'ont fait que fragiliser et précariser encore plus les jeunes. Eh bien ! les choses ne peuvent plus durer de la sorte. Les jeunes vous l'ont dit !

Qui n'a reçu, dans ses permanences, de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur contraints de travailler comme caissiers dans des supermarchés...

**M. Jacques Myard.** Il n'y a pas de sot métier !

**M. François Asensi.** ... ou d'accepter n'importe quel emploi pour avoir des droits sociaux ?

Dans la ville de Tremblay-en-France, dont je suis maire, plus de vingt jeunes titulaires de diplômes de niveau « bac + 5 » sont inscrits au RMI. Les jeunes ne veulent plus de discours ; ils ont besoin de réponses concrètes.

Les étudiants de la faculté de Saint-Denis et ceux de Nanterre veulent des locaux pour étudier. Osez-vous prétendre que l'on manque de moyens, alors que vous avez prévu de dépenser 600 milliards de francs en cinq ans pour l'armement ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans un monde où les tensions diminuent, où l'on veut privilégier les rapports de coopération, est-il raisonnable de consacrer des sommes aussi considérables aux dépenses militaires ?

Le budget d'une université de 25 000 étudiants est de 110 millions de francs, le coût d'un Mirage 2000 N, de 165 millions.

Même lorsqu'ils ont un emploi, les jeunes ne peuvent se loger, quitter leurs parents et fonder un foyer. Savez-vous, madame le ministre, combien de studios F 1 ou de F 2 l'on pourrait construire avec les 70 milliards du porte-avions *Charles-de-Gaulle* ?

**M. Robert-André Vivien.** Le ministre le sait très bien !

**M. François Asensi.** On pourrait en construire 130 000 !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Démagogie !

**M. François Asensi.** Madame le ministre, nous soutenons, dans cet hémicycle, toute mesure positive, si peu ambitieuse soit-elle, pourvu qu'elle puisse améliorer le sort de la jeunesse.

Mais c'est bien autre chose qu'il faut à la France ! C'est bien autre chose qu'il faut à la jeunesse de notre pays. Les « années-fric », celles où l'idéologie se mesurait en billets de banque, ont vidé de leur contenu les valeurs qui fondent notre société.

**M. Patrick Ollier.** Vous ressassez !

**M. François Asensi.** Nous sommes au crépuscule d'une République.

Tout ce qui a concouru à dépolitiser la jeunesse, à « pasteuriser » le débat public et à chercher des consensus sur le thème du libéralisme conduit au désespoir et au populisme.

Notre société a besoin d'un large débat...

**M. Robert-André Vivien.** Blablabla !

**M. François Asensi.** ... autour des valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité, auxquelles il faut ajouter la solidarité.

Il nous faut réinventer une République généreuse pour la jeunesse, qui lui permette de se développer, de s'épanouir et d'accéder à une véritable citoyenneté.

Il nous faut retrouver le souffle des grandes heures de notre histoire : celles de 1789, de 1848, de 1936...

**M. Robert-André Vivien.** D'octobre 1917 !

**M. François Asensi.** ... et de 1968, monsieur Vivien !

**M. Jacques Myard.** Et 1945 ? Vous l'avez oublié !

**M. François Asensi.** Or, madame le ministre, le Gouvernement fait du Guizot.

Cette nouvelle République, on ne l'inventera pas en excluant les hommes et les femmes de ce pays, on ne l'inventera pas en marginalisant, et on ne l'inventera pas sans la jeunesse de France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** M. Asensi a une bonne voix, mais il ne dit rien !

**M. François Asensi.** On en reparlera, monsieur Vivien.

**M. le président.** Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Bernard Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Madame le ministre, permettez-moi d'exprimer, d'entrée de jeu, un sentiment de frustration.

Je vous ai écoutée avec attention. Et je me suis demandé à quoi servait cette « communication du Gouvernement », dans la mesure où vous ne nous avez rien appris que nous ne sachions déjà.

Vous avez rappelé le point de départ de cette initiative gouvernementale, à savoir une opposition forte, vive, de la jeunesse de ce pays - opposition à une mesure économique et sociale dont nous avons dénoncé le caractère inique lors du vote de la fameuse loi quinquennale.

Devant cette opposition, devant les nombreuses manifestations auxquelles on assistait dans le pays, le Gouvernement a répondu en organisant une large consultation.

A ce propos, madame le ministre, vous avez avancé le chiffre de 8 millions de jeunes. Je ne me lancerai pas dans une bataille de chiffres, mais le communiqué du conseil des ministres du 1<sup>er</sup> juin parlait de 9 millions de jeunes. Où est passé le million manquant ?

Bien que vous n'y ayez pas fait allusion dans votre propos, je crois me souvenir que vous aviez exprimé des réserves, sinon même une certaine forme d'opposition, lorsque le Gouvernement avait pris cette initiative. Le fait que ce soit Matignon qui ait dirigé cette consultation montre bien que le ministre de la jeunesse et des sports n'était peut-être pas tout à fait d'accord sur cette initiative. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrice Martin-Lalande.** N'importe quoi !

**M. Bernard Derosier.** Et c'est le Premier ministre qui devrait être au banc du Gouvernement pour s'exprimer devant l'Assemblée.

Comment, mes chers collègues, madame le ministre, ne pas dénoncer le caractère démagogique de l'opération ? Comment ne pas s'indigner de la récupération ou de la tentative de récupération de la jeunesse (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) par un pouvoir qui, vis-à-vis de cette même jeunesse, n'avait d'autre réponse que des emplois sous-rémunérés ? (*Mêmes mouvements.*)

**M. Francis Delattre.** Vous pouvez parler ! Dans ce domaine, vous êtes des experts !

**M. Bernard Derosier.** Comment ne pas protester contre la manipulation entreprise à l'égard d'une jeunesse fragile, fragilisée par le contexte économique et social ?

**M. Patrice Martin-Lalande.** Par dix ans de socialisme !

**M. Bernard Derosier.** Les propositions du comité d'organisation en constituent la meilleure illustration.

**M. Eric Raoult.** Oh !

**M. Bernard Derosier.** J'y reviendrai tout à l'heure.

Comment, enfin, ne pas protester, madame le ministre, contre un détournement des moyens budgétaires votés par le Parlement ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pas moins de 40 millions de francs ont été consacrés à cette consultation - crédits qui n'étaient pas prévus lors du vote du budget de 1994. Les sommes consacrées à cette

consultation auraient pu permettre de donner aux mouvements qui s'occupent des jeunes les moyens dont ils ont réellement besoin. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Bernard Derosier.** Si nous étions les seuls, madame le ministre, et vous, mes chers collègues de la majorité, dont la tolérance ne semble pas être la première des qualités dans ce débat (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), à exprimer ainsi nos réserves et notre opposition au principe même de cette consultation, à la forme qu'elle a revêtue, vous seriez en droit de contester politiquement notre position. Mais, vous le savez bien, nombreuses ont été les voix qui se sont élevées pour dénoncer la forme même donnée à cette consultation : des sociologues, des psychologues éminemment compétents et de grande renommée, des démographes, des statisticiens ainsi que l'association des administrateurs de l'INSEE...

**M. Francis Delattre.** Sa section socialiste !

**M. Bernard Derosier.** ... ont dit combien il fallait être réservé quant à cette forme. Bref, cette consultation n'a aucune crédibilité scientifique ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Robert-André Vivien.** Trop c'est trop !

**M. Bernard Derosier.** Un bon sondage aurait coûté quarante fois moins cher, aurait fourni des informations beaucoup plus fiables et aurait pu être utilisé par le Gouvernement et les parlementaires.

**M. Jean-Louis Beaumont.** Ça, c'est vrai !

**M. Bernard Derosier.** En réalité, ce questionnaire est un cache-misère destiné à faire oublier les reculades successives du gouvernement Balladur. C'est une diversion par laquelle on cherche à masquer que le chômage des jeunes est en augmentation de 26 p. 100 depuis que vous êtes au Gouvernement et que le dispositif de formation, initiale ou professionnelle, est en voie de démantèlement.

Cela étant, et parce que vous étiez plutôt réservée, voire hostile à cette consultation, les mouvements de jeunesse, qui plongent leurs racines dans notre société (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

**M. Robert-André Vivien.** Quel archaïsme !

**M. Bernard Derosier.** ... et qui, une fois de plus, ont été mis de côté par un gouvernement de droite, vous avaient soutenue.

Faudrait-il pour autant faire comme si cette consultation n'avait pas eu lieu ? Sûrement pas ! Un million six cent mille réponses, c'est un chiffre important... (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Ollier.** Vous êtes obligé de le reconnaître !

**M. Bernard Derosier.** ... qui, à lui seul, mérite d'être pris en considération (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) de la même façon que M. Balladur et M. Bayrou ont pris en considération le million de manifestants qui étaient dans la rue. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** Ils ne sont que deux à applaudir !



**M. Bernard Derosier.** Les jeunes de ce pays ont un besoin de dialogue, un besoin de reconnaissance. Leur cri doit être entendu. Mais l'entendrez-vous, madame le ministre ? Nous sommes plutôt sceptiques.

Après le grand débat de M. Pasqua qui n'a pas eu d'écho, après les 155 propositions de M. Bayrou qui, à ce jour, n'ont toujours pas débouché sur une loi de programmation, voilà les 55 propositions. Vous êtes en retrait par rapport à M. Bayrou, madame le ministre !

**M. Patrick Ollier.** Ce qui importe, c'est la qualité et non la quantité !

**M. le président.** Il vous faut conclure, monsieur Derosier.

**M. Bernard Derosier.** Je vais conclure, monsieur le président, mais avez-vous décompté de mon temps de parole les interruptions ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Bien entendu, et votre temps de parole est largement dépassé !

**M. Bernard Derosier.** Est-ce à dire, madame le ministre, qu'il faudrait renoncer à définir une politique de la jeunesse, une politique en direction de la jeunesse ? Reprenez votre première idée : organisez cette grande concertation que vous avez imaginée au moment où vous avez pris vos fonctions, soyez à l'origine de cette grande réflexion approfondie sur la jeunesse dont nous avons besoin et ne nous adressez pas seulement un rapport intermédiaire.

**M. Francis Delattre.** Ça, c'est un vieux discours !

**M. Bernard Derosier.** Madame le ministre, vous avez souhaité que nous vous apportions nos réflexions : je viens vous en livrer quelques-unes au nom du groupe socialiste.

**M. Patrick Ollier.** Vous avez surtout fait des critiques sans présenter de propositions !

**M. Bernard Derosier.** Je veux croire que, non seulement, vous m'avez écouté, mais aussi que vous m'aurez entendu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Francis Delattre.** Encore les vieilles lunes socialistes !

**M. le président.** Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Philippe Briand.

**M. Philippe Briand.** Madame le ministre, regarder notre société à travers sa jeunesse est un exercice nécessaire qui permet à l'institution démocratique de mesurer l'état d'une situation à l'aune des états d'âme des plus jeunes de ses concitoyens ; les plus jeunes, mais aussi les plus actifs, l'activité n'étant pas sans lien avec l'intérêt qu'on leur porte.

Ayant pour origine les manifestations de mars dernier, l'idée d'adresser un questionnaire aux jeunes de quinze à vingt-cinq ans est bien la traduction de ce constat. Il s'agit d'examiner le tissu même de notre jeunesse.

Hier, j'ai relu le discours prononcé à l'Assemblée nationale par Georges Pompidou, alors Premier ministre, le 14 mai 1968, au lendemain de la nuit dite des barricades. Il déclarait : « C'est qu'il ne s'agit pas, simplement, de réformer l'université. À travers les étudiants, c'est le problème même de la jeunesse qui est posé, de sa place dans notre société, de ses obligations et de ses droits, de son équilibre moral même. »

En quels termes le problème de la jeunesse se pose-t-il aujourd'hui ?

En trente ans, l'étalon des valeurs s'est notablement modifié. Il est en effet loin le temps où le rôle de la famille était contesté. Aujourd'hui, la famille est placée au premier rang des valeurs et idéaux auxquels les jeunes attachent le plus d'importance, et ce très majoritairement.

Il est également extrêmement réconfortant d'apprendre que, pour le plus grand nombre, ceux qui ont répondu au questionnaire considèrent avoir trouvé leur place dans la société et que, dans une proportion écrasante, ils déclarent « se sentir bien dans leur peau ».

Mais ce tableau comporte une grande zone d'ombre. Ils sont 70 p. 100 à déclarer ne pas avoir confiance dans l'avenir ! Ils sont encore plus nombreux – près de 80 p. 100 – pour contester le fait que « l'école prépare bien au monde du travail ».

De même, au moment où l'apprentissage est au cœur du dispositif de création d'emploi, seuls 35 p. 100 des jeunes estiment que les stages et la formation professionnelle sont bien organisés et seuls 24 p. 100 pensent disposer de suffisamment d'informations sur les métiers.

Au total, ils ne sont que 6 p. 100 à faire part de leur optimisme.

Dans ces conditions notre jeunesse mérite un formidable coup de chapeau.

Alfred de Musset écrivait dans les *Confessions d'un enfant du siècle* : « Alors s'assit sur un monde en ruine une jeunesse soucieuse ». Aujourd'hui, dans un monde en profonde mutation, notre jeunesse est soucieuse, inquiète mais combative.

Elle a compris que, puisque le monde bouge, selon une formule connue, il faut bouger avec lui ! Presque tous les jeunes sont prêts à travailler dans une autre région. Ils sont aussi très nombreux à accepter l'idée de s'expatrier ou de changer de métier au cours de leur vie professionnelle.

Bref, cette enquête révèle une jeunesse ardente, motivée, passionnée et fervente !

Cette jeunesse manifeste une volonté d'engagement extraordinaire dans de nombreux domaines : deux tiers des jeunes sont prêts à prendre leurs responsabilités dans une commune ; tous veulent s'investir dans le travail.

**M. Guy Drut.** Très bien !

**M. Philippe Briand.** Si notre démocratie c'est l'égalité des droits, le travail c'est l'égalité des chances.

**M. Guy Drut et M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Philippe Briand.** On parle de société bloquée. La jeunesse, elle, ne l'est pas ; elle veut avancer, bâtir, construire et façonner la vie à son tour. Aidons-la à s'intégrer dans le monde du travail. Pourquoi ne pas considérer la première année en entreprise comme la dernière année de la formation ? Pourquoi ne pas faire bénéficier les jeunes et les entreprises de dispositions particulières. Les jeunes deviendront une formidable source d'initiative et de talent si on leur fait confiance.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le sida, de celles contre la pauvreté ou la toxicomanie, il n'est pas de domaine social ou d'action en faveur des autres qui ne soient couverts par leur volonté d'agir.

Mais ils manifestent une certaine méfiance, pour ne pas dire une méfiance certaine, à l'égard du pouvoir et du pouvoir politique en particulier. (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste.) Pourtant, le monde politique devrait répondre à leur volonté de conquête, puisqu'il permet de faire valoir ses idées, de défendre ses convictions et de se battre pour l'homme.



M. le Premier ministre a écrit : « Le Gouvernement, à partir de vos demandes et de vos avis, agira. » En répondant aussi massivement, les jeunes ont pris au mot le Premier ministre et le Gouvernement.

J'aurais souhaité que ce débat fasse l'objet d'un vote solennel afin de sceller les bases de cet engagement. Ce ne sera pas le cas, mais ne décevons pas les jeunes. Nous avons besoin d'eux. Ne disons pas qu'ils sont utiles, démontrons-le ! Revalorisons le service militaire ; déclinons-le sous d'autres formes, civiles notamment, quand il faut !

Jamais il n'y a eu autant d'aides, de subventions et de lois qu'aujourd'hui. Pourtant, jamais il n'y a eu autant d'exclus. Tout simplement parce que, au cours de ces dernières années, nos prédécesseurs ont, malgré une bonne volonté affichée, oublié les hommes, pour se fier aux systèmes, aux règlements et aux mesures générales !

**M. Didier Boulaud.** N'importe quoi !

**M. Philippe Briand.** Rendons-leur espoir ! Que chacun ait sa chance, par la scolarité, la formation, ou l'accès dans l'entreprise, afin de pouvoir se réaliser et bâtir. La représentation nationale attend avec beaucoup d'intérêt les modifications législatives que pourrait imposer la mise en œuvre des réformes à entreprendre à cette fin.

**M. Didier Boulaud.** C'est du pipeau !

**M. Philippe Briand.** Dès cette session, madame le ministre, nous soutiendrons sans réserve la politique que vous déciderez de conduire dans le prolongement des engagements qu'ensemble nous avons contractés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Je voudrais dans un premier temps remercier tous les orateurs pour la réflexion qu'ils ont bien voulu engager, pour les propositions qu'ils ont émises, et surtout pour l'esprit d'ouverture qu'ils ont manifesté à l'écoute des jeunes. C'est important de le souligner, car elle devait être notre démarche.

Je ne répondrai pas point par point à chacune des propositions et des remarques qui ont été faites, mais je peux vous assurer qu'elles seront prises en compte. Je me bornerai à présenter quelques remarques à chacun des orateurs.

A Jean-Pierre Soisson, je dirai que, effectivement, nous avons voulu interroger les jeunes directement sans passer par la médiation du langage parfois convenu de certaines associations. Cela ne signifie pas pour autant que les associations n'aient pas participé au débat sur le terrain. Bien au contraire. Je tiens même à dire solennellement devant la représentation nationale que j'ai été frappée du rôle, de l'écoute et de la qualité du travail des petites associations sur le terrain, celles qui sont au contact de la réalité. Et pour ma part, je regrette que certaines des grandes associations aient, tout au moins à leur niveau national, boudé cette consultation. Toutefois, la réaction de leurs représentants sur le terrain, qui ont, eux, participé à l'organisation des débats, et, d'une façon générale, les résultats du questionnaire, ont remis à leur juste place la représentativité de certaines d'entre elles. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est scandaleux !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Vous vous sentez visé, monsieur le député !

J'ajouterai que se développent effectivement des interrogations - et non une révolte - face à la pesanteur de certaines structures, pesanteur dont je ne sais s'il faut ou non la qualifier de conservatisme.

Mme Hosralier a énuméré les uns après les autres un certain nombre des problèmes qui intéressent les jeunes. Je suis particulièrement heureuse qu'elle ait évoqué celui du service national dans la mesure où souvent la présentation qui a été faite des propositions du groupe de travail et du comité à ce sujet ont été quelque peu schématisées. Il y a certainement là une réflexion intéressante à mener.

Il n'y a pas eu de propositions sur la toxicomanie et le sida, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura aucune en la matière. Je le répète, il s'agit pour l'instant des propositions du comité et non de celles du Gouvernement. Ces dernières, vous les connaîtrez dans quelque temps. Certaines reprendront - et je pense assez largement - des propositions du comité, mais, bien entendu, le Gouvernement n'exclut pas d'en faire d'autres.

En ce qui concerne le tutorat ou la possibilité d'intégrer le monde du travail plus tôt, il s'agit de demandes que nous entendons formuler souvent depuis longtemps.

Je dirai à M. Briand, qui connaît bien les problèmes de l'entreprise, qu'il est en effet essentiel de veiller à faciliter l'accès des jeunes dans l'entreprise. Quelques expériences sont menées localement. Notre rôle consiste à donner le coup de pouce, à apporter la souplesse nécessaire, à faciliter une meilleure prise en compte de la première année dans l'entreprise. Il s'agit là d'une vraie préoccupation pour de nombreux jeunes.

A M. Asensi, je répondrai que les jeunes n'aiment pas la langue de bois ; ils me l'ont dit sur le terrain. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*) Et c'est souvent ce type de discours qui les a éloignés de la politique et qui leur fait rejeter la politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je souhaite que, le jour où nous aurons à débattre d'une façon plus détaillée des problèmes des jeunes, vous évitiez un tel type de langage.

**M. Paul Mercieca.** Facile comme réponse !

**M. Daniel Colliard.** Ça évite surtout de répondre !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Certaines personnes, sans doute très sensibles au discours de M. Derosier, prétendent que le questionnaire n'a aucune crédibilité scientifique. A ceux-là je dirai qu'il s'agissait non de faire procéder à des études scientifiques - elles avaient déjà été faites - mais de renouer un dialogue.

Quant au discours de M. Derosier, il n'a aucune crédibilité politique, ni aux yeux des jeunes ni à ceux de l'ensemble de cette assemblée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il a proféré un certain nombre d'énormités qui m'ont paru assez étonnantes de la part d'un parlementaire que je croyais sérieux. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En ce qui concerne le ministère de la jeunesse et des sports, le débat et la consultation ont eu lieu, non seulement avec mon plein accord, mais aussi à ma demande.

Et si M. Derosier avait assisté à la réunion budgétaire du mois de novembre de l'an dernier, il saurait que c'est moi qui ai proposé ce vaste débat.

**M. Didier Boulaud.** Arrêtez cette leçon de morale !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Il est contraire à la vérité, à l'intérêt des jeunes et à la crédibilité de la représentation nationale que de pouvoir tenir ici certains propos !

Il est tout à fait anormal d'essayer de remettre en cause un processus qui a été engagé pour renouer le dialogue entre les jeunes et les adultes !

Tentative de récupération ? Cela a déjà été dit trente-six fois ; il y a déjà été répondu, et je trouve inutile d'y revenir.

**M. Bernard Derosier.** C'est faible comme argument !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** Quant aux coups qui auraient pu être portés à l'encontre des mouvements de jeunesse, j'ai déjà répondu à cet égard qu'il convient probablement de conduire une vaste réflexion sur la réalité, la crédibilité et l'efficacité des mouvements de jeunesse, afin notamment de tenir compte de ceux qui travaillent réellement sur le terrain et qui sont trop souvent ignorés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En ce qui concerne les propositions de M. Derosier, nous verrons ce qu'elles seront. J'espère, en tout cas, qu'elles seront plus sérieuses que ce que nous venons d'entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en avons terminé avec la communication du Gouvernement.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1995

### (PREMIÈRE PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public en application de l'article 65-1 du règlement.

La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, l'Assemblée va, pour la première fois, appliquer l'article 118, alinéa 4, de son règlement. En effet, en raison d'une modification de ce dernier qui a été introduite par la résolution n° 151 du 26 janvier 1994, l'Assemblée doit dorénavant se prononcer sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances et non plus, comme c'était le cas jusqu'à l'année dernière, sur l'article d'équilibre, celui-ci - l'article 19 - ayant été voté dans la nuit de vendredi à samedi. Maintenant, pour plus de clarté et conformément à une décision du Conseil constitutionnel de 1980, l'Assemblée doit se prononcer sur l'ensemble des recettes fiscales du projet de loi de finances pour 1995.

Il ressort de la discussion sur la première partie qu'un accord assez large s'est dégagé sur les hypothèses économiques pour l'année 1995, notamment en matière de croissance, et sur la nécessité de réduire progressivement le déficit budgétaire, qui est trop important. De même, l'accord a été assez large sur l'obligation qu'il y avait à développer les crédits à caractère social compte tenu de la conjoncture, obligation qui a d'ailleurs été prise en compte par ce projet de budget puisque les crédits de l'emploi augmentent de plus de 11 p. 100.

Il reste néanmoins deux points sur lesquels il faudra poursuivre la réflexion et le débat.

Le premier concerne les perspectives en matière d'équilibre des régimes sociaux. Ce sera l'occasion le 14 novembre prochain puisque, pour la première fois dans le cadre de la loi de finances, nous aurons un débat sur l'ensemble des perspectives financières de ces régimes. Cette première permettra certainement d'apporter des éclaircissements et de préciser les positions des uns et des autres.

Le second point, dont il a été très souvent question dans la discussion, concerne les privatisations et l'utilisation du produit des privatisations. J'aurai l'occasion, lors de l'examen de la deuxième partie de la loi de finances et des articles non rattachés, de faire des propositions à cet égard, notamment pour que l'Assemblée nationale soit mieux informée de l'utilisation des dotations en capital, des prises de participation de l'Etat dans certaines entreprises et des garanties accordées par l'Etat, comme cela a été le cas lors du sauvetage du Crédit Lyonnais. L'Assemblée doit obtenir des précisions et être davantage associée à des décisions très lourdes de conséquences sur le plan financier.

**M. François Rochebloine.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En ce qui concerne la première partie de la loi de finances, je formulerai deux regrets, traduisant en cela le sentiment de la commission des finances.

Je regrette d'abord qu'il n'ait pas été possible de progresser, conformément à la réflexion sur la politique familiale, vers le rapprochement du statut fiscal des personnes mariées et des personnes non mariées.

**Mme Christine Boutin.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il faut poursuivre la réflexion en ce domaine, notamment en ce qui concerne l'intégration de la décote au barème.

Je regrette ensuite qu'il n'ait pas été possible de prévoir un aménagement de la déduction des frais pour emplois domestiques ou familiaux dès 1995. En effet, la mesure proposée par le Gouvernement s'appliquera en 1996 pour les revenus de 1995, mais rien n'a été prévu pour la déclaration de 1995.

En revanche, deux avancées significatives ont été obtenues lors de l'examen des amendements : la franchise est portée à 20 000 francs pour les associations assujetties à la taxe sur les salaires et, surtout, un aménagement des modifications concernant le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée est prévu, puisque les nouvelles règles ne sont applicables qu'aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 140 millions de francs.

Au total, l'effort consenti dans le cadre de la discussion s'élève à 450 millions de francs.



Pour assurer l'équilibre de la loi de finances, il a été nécessaire d'augmenter d'un point l'imposition des plus-values à long terme réalisées par les entreprises. L'augmentation de 18 à 19 p. 100 de ce taux ne paraît pas déraisonnable et il me semble donc possible de l'accepter.

**M. Alain Bocquet.** Vous n'êtes pas très convaincant !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je le répète, la discussion a permis de progresser sur un certain nombre de points, elle s'est déroulée dans un climat relativement serein et constructif, et, dans ces conditions, je peux, au nom de la commission des finances, vous inviter, mes chers collègues, à voter la première partie du projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Alain Bocquet.** Jamais !

#### Explications de vote

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Louis Pierna.

**M. Louis Pierna.** Monsieur le ministre, votre budget permettra-t-il de réduire le chômage...

**M. Alain Bocquet.** Non !

**M. Louis Pierna.** ... et de lutter contre l'exclusion (*« Non ! » sur les bancs du groupe communiste*) qui frappe près de cinq millions de Français, de développer une politique de construction de logements (*« Non ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*) de répondre aux besoins de formation (*« Non ! » sur les mêmes bancs*) en bref, de lutter contre cette politique malfaisante, ultra-libérale, au service de la finance, qui a cours dans notre pays et dont vous portez, avec le Gouvernement, l'entière responsabilité ? La réponse est évidemment non !

Ce budget va encore aggraver les inégalités car il va ponctionner un peu plus la consommation populaire. Les augmentations que vous avez décidées avec votre majorité - hausses de l'essence, du tabac, des abonnements de gaz, d'électricité, des tarifs des réseaux de chaleur, de la redevance télévision - frapperont d'abord les ménages modestes ; pour eux, les fins de mois seront encore plus difficiles. Il n'en ira pas de même pour tout le monde car votre budget est un instrument de classe au service des plus riches. Un exemple : sous prétexte de créer des emplois familiaux, les familles du XVI<sup>e</sup> arrondissement pourront bénéficier d'un plafond de réduction de 45 000 francs de leur impôt sur le revenu. En clair, les gens de maison seront pour partie pris en charge par le budget de l'Etat, donc par les contribuables.

Autre exemple : l'impôt sur la fortune, qui devait financer le RMI, n'en couvre à présent que le tiers alors qu'un rapport note que cet impôt ne touche que 0,4 p. 100 de la fortune. Mme Bettencourt et les milliardaires dont la presse spécialisée publie la longue liste pourront dormir tranquilles : avec ce gouvernement, ils ne risquent rien !

**M. Alain Bocquet.** C'est vrai !

**M. Louis Pierna.** Par ailleurs, le Gouvernement essaie par tous les moyens de transférer sur les budgets des collectivités des charges qui sont de sa responsabilité ; il en est ainsi du financement du RMI et de la compensation de la taxe professionnelle. Le département du Val-de-Marne a ainsi calculé que 30 p. 100 de la fiscalité départementale résultaient de transferts de charges ou de baisses des dotations de l'Etat. Vous êtes donc aussi responsables de la hausse de la fiscalité locale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** Et les gaspillages des communistes dans le Val-de-Marne ?

**M. Louis Pierna.** Et ne venez pas nous dire hypocritement : « Voyez notre effort, le budget des affaires sociales augmente de 6 p. 100 ! » Cette augmentation insuffisante ne fait qu'atténuer, par RMI interposé, la misère moderne - mais misère quand même - dont souffrent des millions de personnes. Il faut être aveugle pour ne pas s'en apercevoir !

Hier, je tenais ma permanence. Je peux vous assurer, monsieur le ministre, que, de semaine en semaine, la situation de nombreuses familles s'aggrave, qu'il est temps d'augmenter les salaires, les prestations et les retraites, qu'il est temps d'exiger du grand patronat, lequel va recevoir sans contrepartie de l'Etat un nouveau cadeau de 18 milliards de francs, qu'il embauche et qu'il produise en France, qu'il embauche nos jeunes et arrête de licencier.

Durant toute la discussion budgétaire - qui n'a d'ailleurs pas servi à grand-chose puisque nous n'avons même pas réussi à modifier de 1 p. 1 000 vos propositions - vous avez en permanence répondu à nos propositions : « Nous n'avons pas les moyens ! » C'est faux, archifaux ! Les moyens existent dans ce pays ! En 1992 - faut-il le rappeler ? - les entreprises ont réalisé 1 200 milliards de profits bruts et plus encore en 1993 ! De cela, vous ne parlez jamais ! Comme si les profits n'existaient pas !

J'ai pu mesurer, lors des travaux de la commission d'enquête sur le Crédit lyonnais, l'opacité dont s'entoure la loi de l'argent. Ainsi, 50 milliards de francs, soit le budget de ma commune pendant 200 ans, ont été engloutis dans des opérations scandaleuses. Et ce ne serait la faute à personne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

C'est tout cela qu'il faut changer. L'utilisation des richesses créées dans le pays devrait faire l'objet d'un examen attentif dans cet hémicycle ; or ce n'est pas le cas.

Le groupe communiste a fait des propositions visant à donner à notre pays un budget de relance et de justice sociale. Le Gouvernement, arc-bouté sur les règles édictées par Maastricht, n'a pas voulu en tenir compte. Pourtant, taxer les revenus financiers comme les revenus salariaux, ainsi que nous l'avons proposé, permettrait de dégager des moyens qui seraient affectés à des dépenses utiles. Lancer un emprunt obligatoire sur les assurances, lesquelles réalisent un chiffre d'affaires de 825 milliards de francs et détiennent 2 100 milliards d'épargne cumulée, permettrait de desserrer l'étau de la dette sur les finances nationales. Vous disposeriez de moyens pour relancer l'économie, pour donner à l'industrie, à l'éducation nationale, à la santé, à la culture, à la jeunesse et aux anciens combattants les crédits qui leur font défaut aujourd'hui ; vous pourriez en particulier donner un peu plus à la jeunesse que le 0,18 p. 100 du budget de la jeunesse et des sports.

Monsieur le ministre, vous avez certainement compris que, si votre budget est accueilli avec beaucoup de sympathie par les marchés financiers, il rencontre l'opposition résolue des députés communistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Gaymard.

**M. Hervé Gaymard.** Il a beaucoup été question la semaine dernière, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, du déficit - puisque nous nous sommes prononcés sur l'article d'équilibre - et des débudétisations.



En ce qui concerne le déficit, je rappellerai quelques chiffres. Le Gouvernement nous propose un déficit budgétaire de 275 milliards de francs pour 1995, mais il faut bien voir d'où nous venons. En 1980-1981, nous avions laissé un déficit de 30 milliards. Cinq ans après, nous l'avons retrouvé à 145 milliards. Deux ans après, nous l'avons rendu à 115 milliards, pour le retrouver, en 1993, à 330 milliards. Cela devrait être dit et il ne faut donc pas raconter n'importe quoi! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens aux débudgétisations, dont on s'est beaucoup gargarisé au cours des derniers jours. Là aussi, il faut tout de même rappeler ce qu'a été le fonds spécial pour les grands travaux à partir de 1982 et ce qu'ont été les débudgétisations *via* le budget annexe des postes et télécommunications en 1984 ; on a doublé la redevance téléphonique pour financer l'informatique à l'école, la filière électronique, les dotations en capital aux entreprises publiques, les dotations budgétaires, les subventions au budget de l'Etat de la direction générale des télécommunications. Tout cela, il faut le rappeler.

Nous avons voté l'article d'équilibre à la fin de la semaine dernière, dans la nuit de vendredi à samedi. Nous allons maintenant nous prononcer sur la partie recettes. Je tiens à saluer les avancées que le Gouvernement a acceptées pendant l'examen de la première partie, notamment en ce qui concerne le plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée ; le Gouvernement a accepté que le chiffre d'affaires passe de 50 millions de francs à 150 millions, ce qui exonérera deux tiers des entreprises par rapport au projet initial.

D'autres mesures ont été obtenues, notamment pour le Fonds national pour le développement du sport. On peut regretter la modestie du relèvement du taux de prélèvement mais il faut néanmoins saluer les avancées qui ont été réalisées, même si, comme l'a dit Philippe Auberger, notre rapporteur général, dans son excellente intervention, nous aurions pu réaliser quelques progrès supplémentaires notamment pour les emplois familiaux ; cette mesure, très attendue par le pays, est approuvée par les employeurs, et il aurait sans doute été très opportun de l'avancer de quelques mois.

Voilà ce que je voulais dire au nom du groupe gauliste. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Je rappelle que, tout au long de la discussion de la loi de finances, nous avons soutenu le Premier ministre, comme nous le faisons depuis un an et demi maintenant, et que, dans la voie du redressement que conduit le Gouvernement, nous voterons la première partie du projet de loi de finances pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre, nous avons porté au départ un jugement sévère sur votre projet de budget. Toute la semaine passée, nous avons beaucoup travaillé et débattu : quatre jours, quatre nuits. Pour quel résultat ? Quelques centaines de millions déplacés, sur un budget de plus de 1 450 milliards de francs. Cela relativise beaucoup la portée de nos débats et fait que notre jugement n'a pu changer.

Et pourtant, il y avait matière à amender. Votre projet de loi de finances se caractérise en effet par une présentation très fortement truquée ainsi que par des mesures socialement injustes et douteuses quant à leur efficacité sur le plan économique et sur celui de l'emploi.

Prince de l'illusion ou « Monsieur Truc » du Gouvernement, vous avez multiplié les astuces de présentation. Entre les minorations et les dépenses sorties du budget, ce sont près de 50 milliards de francs que vous avez ainsi fait disparaître.

A certaines questions touchant à ces minorations et à vos impasses, vous avez répondu soit en reprenant l'antienne de l'héritage, soit par un silence éloquent et significatif. Quant à l'héritage, vous me permettez de dire que le vôtre risque d'être plus lourd encore ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) En trois ans, 1 000 milliards de francs de dette supplémentaire.

**M. Arthur Dehaine.** C'est l'héritage !

**M. Didier Migaud.** Plus que lors des cinq années précédentes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) En deux ans, plus de 100 milliards de déficits sociaux : autant qu'en cinq ans de la gestion précédente ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et 100 milliards de dépenses supplémentaires sur les 160 milliards de recettes supplémentaires de bradage du secteur public, toutes faites de cadeaux, sans effet sur l'emploi. Je vous invite donc à un peu plus de modestie, monsieur Gaymard, lorsque vous parlez de l'héritage.

Avec vous, monsieur le ministre, la discussion budgétaire prend l'allure d'une partie de cartes, de bridge quand vous faites le mort afin d'éviter de répondre aux questions, le plus souvent de poker menteur quand, manifestement, vous faites preuve d'un culot peu commun. La plupart des décisions sont renvoyées à plus tard ; d'ailleurs, un certain nombre de membre de la majorité le reconnaissent. M. Barre lui-même nous dit que des augmentations nous pendent au nez, après l'élection présidentielle !

La faible augmentation des dépenses que vous affichez pourrait expliquer les nombreuses insuffisances des budgets, pris ministère par ministère. Combien de mauvais budgets nous présentez-vous ? C'est manifeste pour l'aménagement du territoire, le logement, la jeunesse et les sports ou les anciens combattants. Sur chacun de ces budgets, vos déclarations prélegislatives sont autant de condamnations sévères de vos propositions d'aujourd'hui.

**M. Didier Boulaud.** Sarkozy, c'est David Copperfield !

**M. Didier Migaud.** L'habileté ne suffit pas à masquer leur insuffisance et, pourtant, vous dépensez beaucoup plus que vous le dites.

Déjà, l'année dernière, vous affichiez 1,1 p. 100 d'augmentation des dépenses. Pouvez-vous nous certifier aujourd'hui que cet objectif sera tenu ? Vous ne vous y risquez pas. Vous avez raison puisqu'on suppose déjà que le niveau d'évolution des dépenses se situera plutôt autour de 4 à 5 p. 100 ; et ce sera la même chose en 1995.

Si vous dépensez plus que vous dites, c'est parce que vous avez multiplié les mesures favorables en direction des entreprises, sans exiger d'elles les contreparties nécessaires pour lutter pour l'emploi, et en direction de familles dont le moins qu'on puisse dire est que ce ne sont pas celles qui souffrent le plus de la crise.

Trucage et clientélisme s'expliquent par la proximité de l'élection présidentielle. Le chef du Gouvernement est davantage candidat que Premier ministre. Où est le temps où M. Balladur jugeait incompatible, malsain, l'exercice cumulé des fonctions de Premier ministre et de

candidat à l'élection présidentielle ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Claude Bartolone.** J'en vois qui applaudissent !

**M. Didier Migaud.** Là aussi, la règle « faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais » est celle de la majorité !

La deuxième caractéristique de votre projet de budget est son injustice. L'effort de la nation est, cette année encore, inéquitablement réparti. Vous allégez l'imposition des familles les plus aisées et augmentez celle du plus grand nombre. La solidarité et l'emploi sont les priorités que vous affichez. Mais, en réalité, les crédits que vous proposez sont, dans ces domaines, à l'exception des dépenses obligatoires, le plus souvent en réduction.

Ainsi, vous avez annoncé la semaine dernière des mesures nouvelles contre la pauvreté. Mais, dans le même temps, vous nous présentez un projet de budget qui réduit par deux le nombre des réhabilitations HLM, de 5 000 les PLA, de 10 000 les PAP, de 30 000 les contrats de formation individualisée, de 150 000 les CES. De même, vous supprimez des initiatives intéressantes comme le programme PAQUE - programme de préparation active à la qualification et à l'emploi - et l'Exo-jeunes, ou vous prenez un milliard de francs sur le 1 p. 100 logement. C'est un budget honteusement truqué, profondément injuste et peu à même de faciliter la reprise dans notre pays.

Toutes ces raisons justifient le vote négatif des socialistes et des radicaux de gauche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** J'avais, lors de la discussion générale du projet de loi de finances, indiqué, m'exprimant au nom du groupe UDF, qu'il s'agissait d'un budget de consolidation en marche vers « l'Etat utile ». La discussion générale nous a permis de mieux cerner les deux problèmes qui se posent au Gouvernement : la nécessaire maîtrise des déficits publics et la construction d'un Etat utile.

Avec la réduction du déficit budgétaire à 275 milliards de francs et le calage de l'augmentation des dépenses sur la hausse des prix, soit 1,9 p. 100, le premier objectif est atteint. Il conviendra cependant d'être vigilant sur ce point pendant quelques années encore. Nous avons pu noter qu'à quelques mois d'une échéance capitale le Gouvernement n'avait pas versé dans la démagogie, mais s'était fixé trois objectifs : la diminution des prélèvements obligatoires, la lutte contre le chômage et l'exclusion, le renforcement des grandes fonctions régaliennes, de l'Etat.

Lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances, nous pourrions discuter du redéploiement des dépenses en fonction des missions régaliennes de l'Etat. Au nom de la maîtrise des déficits, le Gouvernement, c'est vrai, a augmenté quelques impôts. Le groupe UDF a rappelé avec vigueur son attachement à la baisse des prélèvements obligatoires, qu'il convient de maintenir dans la moyenne des pays européens. Néanmoins, nous sommes conscients des contraintes dues au déficit et à la lutte contre le chômage ; c'est pourquoi notre groupe soutient l'action du Gouvernement.

En matière fiscale, à l'issue d'une discussion intéressante et fructueuse avec le ministre du budget, il est vrai passionné par son projet de loi de finances mais aussi

ouvert à un certain nombre de nos propositions, nous avons pu, grâce à quelques amendements, introduire des améliorations.

Au sujet de la taxe professionnelle, le Gouvernement a accepté beaucoup d'amendements présentés par notre groupe et intégré un certain nombre de travaux dignes d'intérêt de la commission des finances. Je pense notamment au relèvement du seuil à partir duquel on n'alourdira pas la taxe professionnelle : ainsi, en 1995, les entreprises dont le chiffre d'affaires sera inférieur à 140 millions de francs ne subiront pas de hausse de taxe professionnelle.

Je forme le vœu, au nom de mon groupe, que cela marque le début de la sagesse des finances locales, mais aussi et surtout de leur nécessaire réforme, à laquelle nous sommes attachés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je me félicite que le Gouvernement ait accepté mon amendement visant à exonérer les associations dont la taxe sur les salaires est inférieure à 20 000 francs.

Le groupe de l'UDF souligne le fait que l'amendement du président de la commission des finances, M. Jacques Barrot, en faveur de l'immobilier locatif, ait été voté. Il tend à déduire des revenus fonciers les primes d'assurance pour impayés. Il s'agit là, mes chers collègues, d'une avancée.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption de quelques amendements présentés par notre collègue Gilbert Gantier concernant la TVA, et particulièrement ses effets de rémanence sur l'essence.

Cela dit, au-delà des satisfactions et, bien sûr, des regrets à propos de tel ou tel amendement, au-delà de la nécessité de doter le Parlement des outils nécessaires pour que, lors de la discussion budgétaire, nos propositions soient chiffrées et plus constructives, au-delà de la nécessité de rééquilibrer les pouvoirs de notre assemblée et du Gouvernement, le soutien loyal et constructif du groupe de l'UDF à ce dernier est assorti d'une réflexion de fond.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est un peu « longuet » !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Mes chers collègues, le défi qui nous est lancé est celui de l'utilisation des fruits de la croissance retrouvée pour de grandes réformes de structure.

La première partie du projet de loi de finances pour 1995 ouvre la voie à des réformes et à la modernisation de l'Etat. C'est pourquoi le groupe de l'UDF la votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### Vote sur l'ensemble

**M. le président.** Avant de donner la parole à M. le ministre du budget, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle le cas échéant.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**M. le président.** A partir de maintenant aucune délégation ne peut plus être enregistrée.

J'invite nos collègues secrétaires à venir prendre place à mes côtés.

La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord remercier tous les députés, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition, qui ont bien voulu participer, au long de quatre longues journées et quatre longues nuits, à cette discussion. Ils nous ont permis d'avoir un débat qui, je le crois, a été utile et où chacun a pu prendre ses responsabilités.

Je remercie plus particulièrement M. le président de la commission des finances, Jacques Barrot, représenté par Mme Elisabeth Hubert, et M. le rapporteur général, Philippe Auberger, qui, aidés par les membres de la commission, ont accompli un travail remarquable.

Que l'on me permette de répondre à chacun, et d'abord à M. Philippe Auberger, que je remercie du soutien qu'il apporte au vote de la première partie du projet de loi de finances.

Je ne peux par ailleurs laisser sans réponse les deux interrogations légitimes qui ont été les siennes tout au long de la discussion et aujourd'hui encore.

Première question : devons-nous avoir un débat sur l'évolution des comptes sociaux ? Ce serait folie que de le contester, ayons le courage de le reconnaître ! Ce débat aura lieu à la mi-novembre pour une raison très simple, c'est que le Gouvernement de M. Balladur a, quant à lui, la ferme intention de réunir la commission des comptes de la sécurité sociale. Voilà qui marque un changement utile et brutal avec la pratique d'un passé récent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La seconde question porte sur l'utilisation des fonds de la privatisation.

Il est normal, mesdames, messieurs les députés, que j'assume dans la plus totale clarté les choix qui sont ceux du Gouvernement et ceux que j'ai été amené à faire. Il aurait été parfaitement inadmissible que je fasse une présentation du budget où j'explique que la totalité des fonds de la privatisation auraient uniquement servi à la réduction du déficit car telle n'est pas la vérité, et je voudrais que chacun ici, quelle que soit sa sensibilité politique, me donne acte (« Non ! non ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) de la franchise avec laquelle j'ai abordé ce point. (« Tricheur ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Sur les 55 milliards de la privatisation, 25 serviront à la réduction du déficit, ce qui ne suscite pas de discussion, et 8 aux dotations en capital, ce qui ne suscite pas non plus de discussion.

S'agissant des 20 milliards restants, j'accepte bien volontiers...

**M. Christian Bataille.** « J'accepte » ?

**M. le ministre du budget.** ... qu'il y ait des convictions différentes pour ce qui touche à leur utilisation. Je revendique de les avoir utilisés pour financer des dispositifs exceptionnels en faveur de l'emploi de nos concitoyens. J'aimerais qu'on me dise au nom de quoi, dans un pays qui sort de la crise la plus violente qu'il ait connue depuis 1945, où les recettes fiscales ne sont pas encore au rendez-vous, où les dépenses sociales explosent et qui compte 3 200 000 chômeurs, comment j'aurais pu...

**M. Henri Emmanuelli.** « Je », « je », toujours « je » !

**M. Christian Bataille.** « Moi, je... »

**M. le ministre du budget.** ... me priver de ces 20 milliards de recettes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il y a la théorie et il y a la pratique. Je suis ici pour la pratique et non pas pour la théorie ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Quelques mots maintenant, pour répondre à la fois à M. Auberger, à M. Gaymard et à M. Thomas.

**M. Laurent Cathala.** On ne va pas y passer la soirée !

**M. le ministre du budget.** Le débat que nous avons eu sur la taxe professionnelle a été très intéressant. Il nous a d'ailleurs occupés de longues heures, au cours desquelles j'ai eu l'occasion de répondre à de nombreuses inquiétudes.

Sur ce point également, je connais la réalité des choses : la taxe professionnelle est un impôt contesté et sans doute contestable.

**M. François Asensi.** Surtout à Neuilly !

**M. le ministre du budget.** Il n'en reste pas moins - et j'en sais gré à toutes les formations politiques, en tout cas à celles dont les députés étaient présents lors de ce débat - que personne n'a contesté que le plafonnement posait un problème pour les finances publiques. Je ne veux pas que qui que ce soit assume la responsabilité d'un choix difficile en lieu et place du Gouvernement, mais je sais gré à toutes les forces politiques d'avoir reconnu que, lorsqu'une dotation de l'Etat passe en cinq ans de 3 à 24 milliards, cela mérite pour le moins que nous en débattions. Sinon, à quoi serviraient ces grands discours dominicaux sur l'utilité de l'Assemblée nationale s'ils devaient trouver leur traduction dans des débats où l'on parlerait de tout sauf des questions importantes, c'est-à-dire des questions difficiles et impopulaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cela fait bien longtemps que j'ai compris que ce n'est pas la peine de débattre longuement des questions faciles et populaires, à propos desquelles il suffit de dire oui et, dans ces cas-là, nous pouvons être nombreux à le dire.

Dans cet esprit, j'ai bien volontiers accepté de modifier la proposition que j'avais été conduit à présenter. Le rapporteur général, M. Thomas, M. Gaymard, M. Carrez, d'autres et même vous, M. Migaud, avez été nombreux à me faire des propositions sur ce point. Eu égard à la crainte d'un certain nombre de PME-PMI - crainte au demeurant justifiée même si elle peut être parfois irrationnelle - nous avons tous ensemble décidé de tripler le plafond prévu pour l'application du taux de remboursement de la taxe professionnelle à hauteur de 4 p. 100, en le portant à 140 millions. Pourquoi ce chiffre ? Parce qu'il est un critère européen de définition des PME-PMI.

Je dois avoir la franchise de vous dire que je n'ai pas apprécié...

**M. Henri Emmanuelli.** Toujours « je » ! Il est malade !

**M. le ministre du budget.** ... certaines déclarations émanant d'organisations professionnelles ou patronales.

La politique économique que je vous présente (« Je... » sur les bancs du groupe socialiste), sous le contrôle du Premier ministre, n'a à être prise en otage par aucun groupe de pression du pays quelles que soient, par ailleurs, sa légitimité et la crainte qu'il peut ressentir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)



Alois que, avec vous, nous avons décidé 80 milliards d'allègements en faveur des entreprises afin que celles-ci puissent créer des emplois pour nos concitoyens (« *Pas avec nous !* » sur de nombreux bancs du groupe socialiste), je n'ai pas l'intention d'accepter que l'on nous fasse des remarques parce que nous décidons, ensemble, 4 milliards d'alourdissements ! Que l'on compte bien : 80 moins 4, cela fait 76, et j'aimerais que chacun sache s'en souvenir ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Il n'y a aucune raison - aucune, mesdames, messieurs ! - pour que, dans la situation difficile que connaît la France, notamment avec ses finances publiques, nos compatriotes soient seuls à supporter le poids de la crise ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il n'y a aucune raison qu'il n'y ait que le contribuable qui soit sans cesse sollicité et qu'à aucun moment il ne soit demandé aux entreprises de contribuer à l'effort national ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Claude Lefort.** Reconnaissez que vous faites des cadeaux !

**M. le ministre du budget.** Je revendique la décision qui a été la mienne de porter de 18 à 19 p. 100 le prélèvement sur les plus-values des entreprises. Croyez-moi, cette mesure ne supprimera aucun emploi, mais elle permettra de réduire le déficit, sur lequel je vais dire quelques mots.

Je dois à la vérité de reconnaître que j'ai été très sensible au soutien du Rassemblement pour la République, comme à celui de l'Union pour la démocratie française...

**M. Christian Bateille.** En voilà une surprise !

**M. le ministre du budget.** ... quant à l'objectif difficile qu'est la réduction du déficit. Ce n'était facile ni pour les uns, ni pour les autres, ni pour les parlementaires, ni pour le Gouvernement, d'avoir le courage de dire à nos compatriotes que, lorsque depuis tant d'années on dépense un argent que l'on n'a pas, il y a un moment où il faut payer l'addition. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous avons trouvé un déficit égal, voire supérieur à la totalité des recettes annuelles de l'impôt sur le revenu. Le temps était venu de mettre un terme à cette situation.

Aurions-nous pu aller plus loin et plus vite ? La théorie et les principes auraient mérité que nous allions plus loin. Mais les disponibilités budgétaires, l'état de crise dans lequel nous avons trouvé le pays et la nécessité de mobiliser beaucoup d'argent pour faire face à l'exclusion m'ont empêché d'aller plus loin et plus vite. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Quoi qu'il en soit, et je le dis à l'orateur du groupe du Rassemblement pour la République, M. Gaymard, l'effort devra être poursuivi : ce n'est pas avec un seul budget que l'on redresse les finances de la nation !

Enfin, monsieur Pierna, il est tout à fait dans votre droit d'opposant d'affirmer que le budget est injuste, mais je voudrais appeler votre attention sur un argument.

Vous avez brocardé la mesure en faveur des emplois familiaux, et c'est votre droit, mais j'aimerais que tous ici nous pensions à toutes celles et à tous ceux qui sont aujourd'hui engagés au noir (« *Par qui ?* » sur les bancs du groupe socialiste), qui n'ont aucune protection sociale ni aucune retraite. Grâce à cette mesure, ils pourront être engagés, avoir une protection sociale et un espoir de retraite. (« *Démago !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

J'aimerais qu'ici l'on sache sortir des discussions idéologiques stériles...

**M. René André.** Très bien !

**M. le ministre du budget.** ... et comprendre qu'il n'y a pas, d'un côté, les bons emplois, les emplois nobles, créés par l'administration et les entreprises et, de l'autre, ceux qui ne le seraient pas, créés par les familles. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Dans un pays où l'on compte 3 200 000 chômeurs, notre devoir à nous tous est de mobiliser toutes nos forces, toute notre énergie - même si cela va à l'encontre des dogmes, des idéologies et des comportements politiques -, afin de créer des emplois pour nos concitoyens. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Cela dit, je ne me fais pas d'illusion : je ne convaincrs pas ceux qui ne veulent pas être convaincus.

Un mot encore à l'adresse de M. Migaud. Monsieur le député, vous avez parlé de l'« héritage » et, avec l'humanité qui est la vôtre et le bon côté de votre personnalité, vous vous êtes exclamé : « Mon Dieu ! Comme cela va être difficile pour votre successeur car il devra assumer votre héritage ! »

Faites-moi confiance, monsieur Migaud, je n'ai pas l'intention de vous laisser mon héritage aussi facilement ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

**M. le président.** Je vais mettre aux voix l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

**M. le président.** Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 529 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 528 |
| Majorité absolue .....             | 265 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption ..... | 443 |
| Contre .....          | 85  |

L'Assemblée nationale a adopté. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Avec ce vote, l'Assemblée vient d'achever l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

3

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 :

Culture et francophonie.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (annexe n° 12 au rapport n° 1560 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 1561 - tome X).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 1<sup>re</sup> séance

## du mardi 18 octobre 1994

### SCRUTIN (n° 198)

sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995.

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 529 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 528 |
| Majorité absolue .....             | 265 |
| Pour l'adoption .....              | 443 |
| Contre .....                       | 85  |

L'Assemblée nationale a adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe R.P.R. (260) :

Pour : 234. - MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Paul Anciaux, René André, André Angot, Daniel Arata, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Auherger, Emmanuel Aubert, Raymond-Max Aubert, Jean Anclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, M. Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Jean Bardet, Jean-Paul Barety, François Baroin, André Bascou, Jacques Baumel, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Jean-Marie Bertrand, Jean Besson, Raoul Bêteille, Jean-Claude Bireau, Jean de Boishue, Philippe Bonhecarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Philippe Briand, Christian Cabal, Jean-François Calvo, Philippe de Canson, Bernard Carayon, Grégoire Carneiro, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, René Chabot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Jean Charroppin, Ernest Chénier, Gérard Cherpion, Jacques Chirac, Mme Collette Codaccioni, MM. Jean-Pierre Cognat, Gérard Cornu, François Cornut-Gentile, Mme Anne-Marie Couderc, MM. Bertrand Cousin, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveignes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Alain Danilet, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Patrick Delnatte, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Christian Demuynck, Yves Deniaud, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinnin, Jean Diebold, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Duherard, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Christian Dupuy, André Durr, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Jean-Michel Fourgous, Gaston Franco, Marc Frayse, Bernard de Froment, Robert Galley, René Galy-Dejean, Etienne Garnier, Daniel Garrigue, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean Geney, Jean-Marie Geveaux, Michel Ghysel, Claude Girard, Jean-Louis Goasduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Jean Gougny, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. Jean Grenet, François Grosdidier, Louis Guédon, Olivier Guichard,

Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Hannoun, Joël Hart, Pierre-Rémy Housin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Robert Huguenard, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon Jacob, Jean Juventin, Gabriel Kaspereit, Jean Kiffer, Patrick Labaune, Jacques Lafleur, Pierre Laguilhon, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Langenieux-Villard, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Marc Le Fur, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Jean-Louis Leonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepereq, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowsky, Arsène Lux, Alain Madalle, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud, Jean Marsaudon, Patrice Martin-Lalande, Mme Henriette Martinez, MM. Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Mme Odile Moirin, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Renaud Muselier, Jacques Myard, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, M. Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Pierre Pascallon, Pierre Pasquini, Jacques Pélassard, Jean-Jacques de Peretti, Michel Péricard, Pierre-André Périssol, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihoué, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Claude Pringalle, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Eric Raoult, Jean-Luc Reitzer, Mme Simone Rignault, M. Jean-Paul de Rocca Serra, Mmes Marie-Josée Roig, Monique Rousseau, MM. François Roussel, Jean-Marie Roux, Antoine Rufenacht, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serrou, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean Tiheri, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Jean Ueherschlag, Léon Vachet, Jean Vallex, Yves Van Haecke, Christian Vanneste, François Vannson, Jacques Vernier, Claude Vissac, Robert-André Vivien et Roland Vuillaume.

Abstention : 1. - M. Jean Rosselot.

Non-votant : 1. - M. Philippe Séguin (Président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe : U.D.F. (215) :

Pour : 202. - MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. Jean-Marie André, François d'Aubert, Gilbert Barbier, Raymond Barre, Jacques Barrot, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Charles Baur, Jean-Louis Beaumont, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Béraux, Jacques Blanc, Roland Blum, Gérard Boche, Yves Bonnet, Mme Jeanine Bonvoisin, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Alphonse Bourgasser, Jean Bousquet, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Jacques Brossard, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave, Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honincthun, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Daniel Colin, Louis Colombani,



Georges Colombier, Thierry Cornillet, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Jacques Cypres, Olivier Darrason, Marc-Philippe Dauhresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Jean-Jacques Delmas, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Serge Didier, Willy Diméglio, Laurent Dominati, Maurice Dousset, André Droitcourt, Eric Duboc, Mme Danielle Dufeu, MM. Georges Durand, Renaud Dutreil, Charles Ehrmann, Jean-Paul Emorine, Hubert Falco, Pierre Favre, Garién Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Claude Gaillard, Francis Galizi, Gilbert Gantier, René Garrec, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, Michel Godard, François-Michel Gonnot, Christian Gourmelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Alain Griotteray, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hériaud, Pierre Hérisson, Patrick Hoguet, Mme Françoise Hostalier, MM. Philippe Houillon, Jean-Jacques Hyst, Amédée Imbert, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Pierre Lang, Harry Lapp, Gérard Larrat, Jean-Claude Lenoir, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, François Loos, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Michel Mercier, Pierre Merli, Georges Mesmin, Michel Meylan, Charles Millon, Aymeri de Montesquiou, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Jean-Claude Paix, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Daniel Picotin, Xavier Pintat, Ladislav Poniatowski, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Préel, Jean Proriot, Charles Revet, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, Marcel Roques, Serge Roques, Yves Rousset-Rouard, Max Roustan, Xavier de Roux, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean-Marie Schleret, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, André Trigano, Philippe Vasseur, Yves Verwaerde, Mme Françoise de Veyrinas, MM. Gérard Vignoble, Philippe de Villiers, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

*Non-votant* : 1. - M. José Rossi (membre du Gouvernement).

#### Groupe : Socialiste (55) :

*Contre* : 49. - MM. Gilbert Annette, Henri d'Atilio, Jean-Marc Ayrault, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson,

Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurent Cathala, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Pierre Garmendia, Kanilo Gata, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeau, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Roger-Gérard Schwartzberg, Henri Sicre et Daniel Vaillant.

#### Groupe : Communiste (23) :

*Contre* : 23. - MM. François Asensi, Rémy Auedé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

#### Groupe : République et Liberté (23) :

*Pour* : 7. - MM. Edouard Chammougou, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Philippe Martin, André Thien Ah Koon et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 13. - MM. Gilbert Baumet, Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Régis Fauchoit, Jean-Pierre Michel, Alfred Muller, Georges Sarre, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Paul Vergès et Emile Zuccarelli.

#### Non Inscrit (1).

#### Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Charles Ceccaldi-Raynaud, Jean-Paul Fuchs, Philippe Goujon, Pierre Micaut, Michel Noir, Jean Royer, Jean Seidlinger et Jean-Jacques Weber qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Michel Destot, Julien Dray, Jacques Floch et Michel Fromet qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».